



COOPÉRATIVE BRETONNE DE FRUITS ET LÉGUMES 100% BIO ET 100% DURABLE RÉSOLUMENT TOURNÉE VERS L'AVENIR

Créée en 1997 la coopérative BioBreizh regroupe 85 productrices et producteurs de plus de 150 références de fruits et légumes de saison bio, allant du plein champ au sous-abris.

Leur démarche, dont les critères sont supérieurs aux normes européennes en vigueur, vise à garantir au consommateur la qualité des produits, et aux distributeurs des volumes d'approvisionnement, tout en bénéficiant d'une rémunération juste et en prenant soin de la terre.

BIOBREIZH

1 passage Lyautey
29400 LANDIVISIAU

Yoann Morin

Responsable
Communication
02 56 19 89 39
y.morin@biobreizh.org

www.biobreizh.org

CONTACTS PRESSE

becom!

Sophie Gauthier

06 76 04 14 02
s.gauthier@becomagence.com

Isabelle Callède

06 03 02 51 45
i.callede@becomagence.com

www.becomagence.com

BIOBREIZH EN FICHE

- **Création** : 1997
- **70** fermes d'une moyenne de **18 ha** chacune
- **320** emplois générés, dont **85** producteurs et **235** salariés
- **1 450** hectares de surfaces cultivés en plein champ, **20 ha** cultivés sous abris
- Un chiffre d'affaires de **23,5 M€**, dont **50 %** avec les distributeurs spécialisés **35%** avec les grossistes et la grande distribution, et **15 %** en vente en paniers, export, transformation et RHD
- Une production de **16 500** tonnes de fruits et légumes
- **150** variétés de légumes cultivés
- **350** variétés de semences anciennes testées, **22** produites
- **17** serres d'expérimentation de semences locales, **60** croisements
- **1** site d'expérimentation et de multiplication des semences dédiées à l'agriculture biologique
- Un cahier des charges interne contrôlé par Ecocert
- **Depuis mai 2021** : Label bio équitable en France

> Concrètement, le cahier des charges BioBreizh garantit plus de 17 critères, parmi lesquels :

- **Certifier des fermes 100 % BIO.** Certifier l'intégralité des fermes en bio, tant en végétal qu'en animal, c'est prendre le parti d'un engagement éthique qui apporte de la cohérence au travail des producteurs et de la crédibilité pour le consommateur. C'est aussi la possibilité de mettre en valeur une filière 100 % bio, depuis la production jusqu'à la distribution, en passant par l'expédition.
- **Préserver la biodiversité.** Contribuer à la biodiversité s'inscrit dans une éthique de protection du vivant sous toutes ses formes : milieux naturels, espèces végétales et animales, habitants, producteurs. L'aménagement de zones de développement de la biodiversité passe par exemple par la plantation de haies ou de talus, de vergers, la mise en place de prairies, de mares, de ruches, de nichoirs, ou encore la conservation de murs de pierres sèches.
- **Nourrir le sol pour nourrir la plante.** Les pratiques extensives sont le pilier d'une production biologique durable. Le principe de culture des producteurs BioBreizh allie préservation du sol et respect des saisons et de la terre.

Le cahier des charges BioBreizh se décline en 5 grands engagements :

- Ne pas dissocier 100% bio de 100% durable
- Nourrir le sol pour nourrir la plante
 - Préserver les ressources naturelles
 - Préserver la biodiversité
- Être acteur des évolutions sociétales
- La ferme BioBreizh s'engage à ne pas utiliser de variétés issues des biotechnologies. Dans leur production, ni CMS (Stérilité Mâle Sytoplasmique), ni VRHT (Variété Rendue Tolérante aux Herbicides)



Labellisée équitable

BioBreizh est la première coopérative bretonne de fruits et légumes à obtenir le **label Bio Equitable en France** (en mai 2021). Une fierté pour les producteurs de BioBreizh, gardiens depuis deux générations d'une bio-agronomie responsable et durable et défenseurs d'un modèle agricole capable de relever les enjeux des transitions économiques, sociétales et environnementales.

Ce label est accordé par **l'association Bio équitable en France**, qui définit et anime le cahier des charges avec l'ensemble de ses adhérents. Sur toute la France, ce sont 70 acteurs (dont 30 groupements et 40 transformateurs et marques) et 80 filières labellisés. L'audit de labellisation est réalisé par des organismes de contrôle indépendants.



BIO ÉQUITABLE EN FRANCE : UN AUTRE MODÈLE AGRICOLE

Le label Bio Equitable en France **défend une agriculture sociale, vertueuse et cohérente.**

Il cible les **fermes familiales organisées en groupement autonome**, accompagne **une transition agroécologique de nos territoires**, garantit **des prix équitables** définis par les producteurs et un contrôle annuel.
www.bio-equitable-en-france.fr

Une filière entière organisée pour ne pas gaspiller et bien rémunérer

BioBreizh s'inscrit dans un ensemble d'acteurs qui ont à cœur de produire et distribuer juste ce qu'il faut au prix le plus juste. D'où la nécessité de **planifier la production et d'assurer les débouchés** au travers d'accords commerciaux.

Planifier

L'ossature du modèle BioBreizh pour ne pas gaspiller, c'est la planification des cultures.

En amont de chaque campagne, les techniciens de la coopérative se coordonnent avec les producteurs et les clients pour évaluer les besoins et mettre en culture les produits correspondant aux prévisions de vente des marchés. **Objectif** : éviter toutes pertes aux champs et tous gaspillages, répondre aux attentes des consommateurs, garantir les approvisionnements des clients distributeurs et sécuriser leurs marchés, protéger les producteurs en sécurisant leurs débouchés.

Développer les partenariats

C'est cette même philosophie qui amène BioBreizh à signer des **conventions de mise en marché** avec des expéditeurs et distributeurs bio. Ces conventions reposent sur l'échange d'informations sur les quantités et les variétés à produire, avec pour finalité d'assurer suffisamment de débouchés aux producteurs, et suffisamment de productions pour les distributeurs.

Un échange de bon procédé qui permet d'éviter les pertes et gaspillages. En témoigne Patrick Cabioch, président de BioBreizh : « *Je n'ai jamais détruit de marchandises en 10 ans* ».

Aujourd'hui, la coopérative a signé deux conventions de mise en marché : avec Poder et Pronatura.

Une stratégie globale 100% bio pour préserver la biodiversité

Préserver la biodiversité est un enjeu important pour conserver un équilibre biologique au sein des cultures, et ainsi se passer de traitements et limiter les interventions humaines. C'est pourquoi les producteurs BioBreizh sont accompagnés et conseillés sur les aménagements nécessaires.

Un programme Diagnostic Biodiversité : tous les ans, une dizaine de fermes sont diagnostiquées par un prestataire externe quant à leur impact sur la biodiversité. Il s'agit par exemple d'évaluer la présence de haies et talus, de bandes herbeuses.

Des préconisations sont émises à partir de cet état des lieux, et les producteurs sont ensuite accompagnés pour mettre en place des leviers de protection et d'amélioration de la diversité biologique de leur ferme. Objectif : **autonomiser les fermes, encourager la diversité des cultures et la typicité des espèces bretonnes.**

Un audit annuel du cahier des charges BioBreizh est effectué par un Organisme de Certification indépendant.

De même, toutes les fermes adhérentes à la coopérative sont **contrôlées en Agriculture biologique** (100% bio animal et végétal). De quoi garantir au consommateur une production réellement sans traitement chimique ni OGM, et développer une agriculture cohérente et de qualité.

Du sens, de la pérennité

Un autre témoignage de la philosophie citoyenne de la coopérative est sa **gouvernance démocratique**, qui s'attache à associer les différents acteurs de son système (adhérents, distributeurs, expéditeurs) à la prise de décision. La coopérative participe ainsi aux dynamiques initiées autour de la restauration collective dans le Finistère et globalement en Bretagne.

Elle est aussi aux côtés des producteurs pour favoriser leur contribution au **développement territorial** : elle encourage l'accueil de stagiaires dans les fermes pour transmettre les savoir-faire, autorise ses adhérents à vendre en direct, dans les fermes ou sur les marchés, jusqu'à 40% de leur chiffre d'affaires (limite règlementaire). Elle soutient par exemple le développement d'une SARL qui pratique la vente de paniers locaux issus de ses fermes commercialisés sur le territoire. Elle veille aussi à la transmissibilité des fermes.





BioBreizh est en lien étroit avec tous les partenaires de la filière Bio :

Les expéditeurs bretons, qui garantissent les approvisionnements : Poder, Pronatura Bretagne, Les Voisins Bio, Triskell Bio, La Ferme Ty Coz.

Les distributeurs : en premier lieu Biocoop, son premier distributeur, qui l'associe en retour à sa gouvernance et à sa stratégie. Les produits sont distribués aussi dans tous les réseaux spécialisés (Naturalia, La Vie Claire, Biomonde...) et dans les enseignes impliquées (Carrefour et Système U).

L'interprofession et les animateurs de la filière : le Réseau de l'Initiative Bio en Bretagne (IBB), le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère (GAB), la Maison de l'Agriculture Biologique, la Fédération des Organisations Économiques 100% bio des Agrobiologistes de France (FOREBIO).

Une ferme dédiée à la sélection et à la multiplication de semences. Un prestataire artisan semencier développe des graines bio spécifiquement adaptées à l'agriculture biologique.

Les institutions : FranceAgriMer, Région Bretagne, Conseil Départemental...

Le Réseau Semences Paysannes (RSP) et l'association Kaol Kozh.

BIOBREIZH EN QUELQUES DATES

1997

Des producteurs de fruits et légumes bretons bio se regroupent au sein d'une organisation de producteurs (APFLBB) pour défendre leur vision commune d'un modèle de production non-productiviste.

2000

Soucieux d'affirmer leur différence, ils créent leur marque BIOBREIZH sur la base de ce qui n'était alors qu'une « démarche ».

2002

Afin de formaliser cette démarche, ils décident de rédiger leur cahier des charges, fondé sur des critères supérieurs aux standards de la certification européenne. Pour la première fois, les fermes BIOBREIZH sont évaluées au regard de ce cahier des charges.

2016

Compte tenu de son développement et de sa place sur le marché, l'APFLBB se transforme en coopérative, la SCA BIOBREIZH.

2018

Pour aller plus loin que les normes de production bio actuelles, les producteurs BioBreizh rédigent une 2^e version de leur cahier des charges qui les engage dans leur filière entièrement bio et apporte au consommateur des garanties supplémentaires en matière de développement durable.

2021

BioBreizh est la première coopérative bretonne de fruits et légumes à obtenir le **label Bio Equitable en France**.

LES GRANDES ÉTAPES RÉGLEMENTAIRES

1985 La France met en place la certification AB, qui interdit d'utiliser des produits issus de la chimie de synthèse.

2007 La certification AB est protégée par le règlement européen CE 834/2007, qui encadre les conditions d'utilisation des intrants, introduit des systèmes de contrôle, d'étiquetage et de traçabilité et fixe des repères en matière de fertilité des sols et de biodiversité.

2009 La Communauté européenne décide de rempalcer progressivement la certification AB par le label bio européen, moins contraignant.